

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE**ARRETE N° 131/2020**

OBJET : Règlementation de la circulation
Chemin des Voyageurs.
Ouverture tranchée et fouille sous chaussée pour raccordement ENEDIS.

NOUS, MAIRE de la commune de GREZIEU LA VARENNE (Rhône)

VU le code général des collectivités territoriales art L2211-1, L 2212-2, L2212-5.

VU le code de la route.

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents.

VU la demande de la société CL RESEAUX en date du 9 septembre 2020.

CONSIDERANT qu'il va être entrepris une ouverture tranchée et fouille sous chaussée pour raccordement ENEDIS de Monsieur QUESADA

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des piétons et de ouvriers.

CONSIDERANT que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération.

A R R E T O N S

ARTICLE 1 : Du mardi 20 octobre 2020 au lundi 26 octobre 2020, le chemin des Voyageurs sera fermé.

ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place par la Rue du Crest et la Route de Bordeaux – RD489.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché par l'entreprise aux abords immédiats des travaux 48 heures avant.

ARTICLE 4 : Une signalisation appropriée sera installée par l'entreprise.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Vaugneray,
- Monsieur le Responsable de la Police municipale de Grézieu la Varenne,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Mairie de Grézieu la Varenne.
- Monsieur le Responsable de la société CL RESEAUX, 53 Route de Marseille, 38150 CHANAS

Fait à GREZIEU LA VARENNE le 16 octobre 2020

LE MAIRE : B. ROMIER

